GESTION TECHNIQUE DES SINISTRES CONSTRUCTION

Entreprises-Collectivités-Bailleurs Sociaux

En présentiel sur Paris - En distanciel - En intra ou adaptable sur mesure

Durée: 7.00 heures (1.00 jour)

Profils des apprenants

- Ce stage est destiné aux personnes en charge de la gestion et du suivi des sinistres en assurances construction

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation. Il est recommandé d'avoir lu ses polices d'assurance « Construction » avant la session.

Accessibilité - Délais et modalités d'accès

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 06.28.63.71.54 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com

Pour toute demande de formation, contactez-nous par téléphone ou par mail. Afin de bien préparer la formation (prérequis, recueil des besoins) et prendre en compte les attentes, nous préconisons un délai d'un mois entre l'inscription et le début de la session

Objectifs pédagogiques

- Identifier les principes juridiques et techniques relatifs aux sinistres construction (responsabilité décennale et dommage ouvrage)
- Catégoriser les principes particuliers en intégrant les différentes caractéristiques : les types de dommage, la déclaration, l'expertise, l'indemnisation

Contenu de la formation

- Les principes juridiques et techniques communs
    - Obligation de l'assuré : déclaration du sinistre (forme, délai, sanction), autres obligations (mesures conservatoires, ...).
    - Prescription du droit de l'assuré à indemnité : durée, effets, interruption (événements générateurs et conséquences).
    - Droit de résiliation après sinistre de l'assureur : principe et exceptions, conséquence (droit de résiliation de l'assuré).
- Les principes particuliers
    - Rôle et initiative de l'expert missionné par la Compagnie. Transaction à l'amiable entre les parties (victimes et responsables) en dehors du contrat d'assurance – Quelles précautions prendre ?
    - Sinistres construction : l'expertise de l'assureur dommages ouvrage, les deux critères du sinistre indemnisable, convention d'expertise et délais imposés à l'assureur, recours contre l'assureur R.C. décennale.
    - Sinistres avant réception de l'ouvrage : les différents types de dommages pouvant mettre en cause votre responsabilité en tant que maître d'ouvrage (aux tiers ou aux membres du chantier) - Les différents types de dommages pouvant affecter un bâtiment en cours de construction.
    - Sinistres après réception de l'ouvrage : les sinistres dans la période de garantie de parfait achèvement - Les sinistres affectant la garantie biennale de bon fonctionnement - La garantie décennale.

- Formations complémentaires
    - Les fondamentaux des assurances construction
    - Spécialisations : Dommage Ouvrage - Tous Risques Chantier - Responsabilité Civile Décennale

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant du Groupe CS Entreprise et HTA (Filiale HTC).
Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).
Vanessa SCHMIDT - Responsable pédagogique

Ressources pédagogiques et techniques

- La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants. Les participants sont invités à se munir de leur contrat d'assurance et à amener leurs cas pratiques.
- Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation formative. Questions/réponses
- Quizz de début et de fin de formation.
- Evaluation à chaud en fin de session.
- Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.

Prix :

850.00 € HT.
Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas et pauses café.